



TRANSFERT
Environnement et Société

COMITÉ DE VIGILANCE
LIEU D'ENFOUISSEMENT DE DRUMMONDVILLE

Compte rendu de réunion
22 novembre 2023

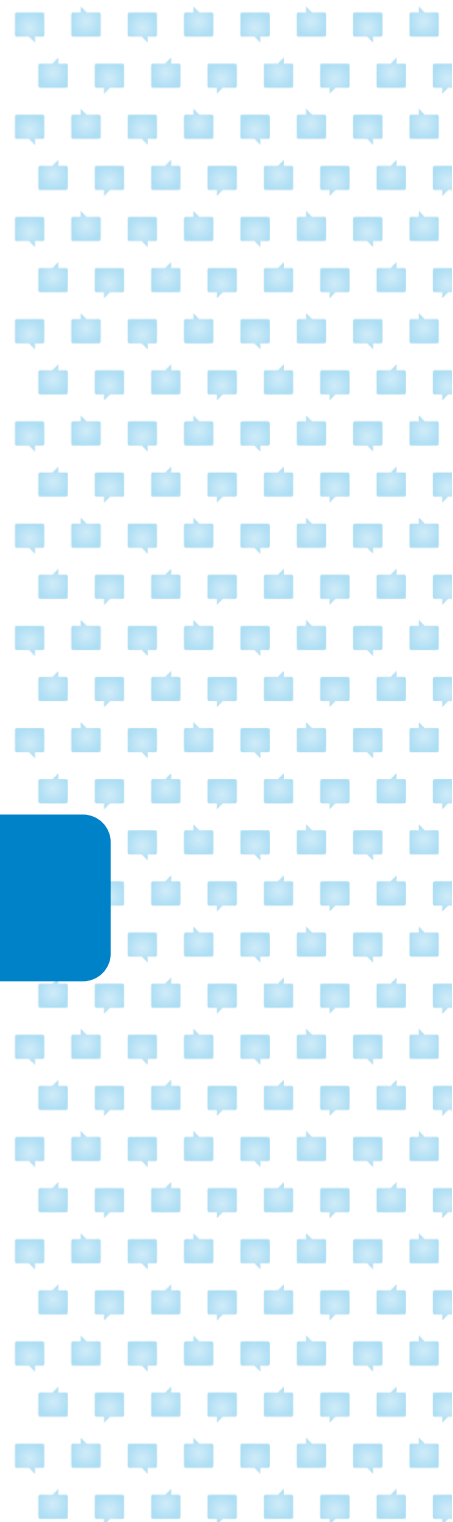


TABLE DES MATIÈRES

1.	Accueil des membres	1
2.	Approbation de l'ordre du jour	1
3.	Approbation du dernier compte rendu	1
4.	Projets environnementaux et communautaires	1
4.1	GARAF	1
4.2	Ramo	4
5.	Actions de suivis	5
5.1	Retour sur les photos des attache-tomates des Serres Demers	5
5.2	Chauves-souris aux Serres Demers	5
5.3	Bilan du nombre de demandes de visite de site	6
5.4	Revenir au comité sur l'étude de l'Université de SHerbrooke	6
5.5	Déplacement de l'entrée	6
5.6	Travaux de recouvrement des cellules 5 à 8 et de la phase 3a	7
6.	Suivi sonore	8
7.	Bilan de l'année écoulée	10
7.1	Contribution au fonds de fermeture	10
7.2	Contribution au fonds d'urgence et d'action environnementale	10
7.3	Lettre de crédit (renouvellement)	11
7.4	Contrôle des goélands	11
7.5	Bilan annuel des plaintes	12
7.6	Bilan annuel des visites du melccFP	12
8.	Autres	13
9.	Rapports d'activité	13
9.1	Registre des plaintes	13
9.2	Registre des visites du ministère	13
10.	DIVERS ET PROCHAINES RÉUNIONS	13



LISTE DES ANNEXES

- Annexe 1 Liste des présences
- Annexe 2 Ordre du jour
- Annexe 3 Présentation PowerPoint

Les annexes sont présentées dans un document joint.



1. ACCUEIL DES MEMBRES

M. Marc-Olivier Lamothe, directeur régional du LET de Drummondville pour WM, souhaite la bienvenue aux membres à cette quatrième et dernière rencontre du Comité de vigilance en 2023.

Afin de présenter les intervenants ainsi que les nouveaux membres, un tour de table est fait.

M. Gatien mentionne qu'il quitte sa fonction de président.

Action de suivi :

- Valider la succession de M. Gatien comme président du comité.

2. APPROBATION DE L'ORDRE DU JOUR

M. Alex Craft présente l'ordre du jour pour son adoption.

Il est adopté et figure à l'annexe 2.

3. APPROBATION DU DERNIER COMPTE RENDU

M. Lavoie mentionne que des correctifs ont été demandés par courriel par un membre du comité. Le compte rendu de la rencontre du 6 septembre 2023 est validé par les membres.

M. Craft explique le processus d'adoption du compte rendu et de publication sur le site internet du comité pour les nouveaux membres.

4. PROJETS ENVIRONNEMENTAUX ET COMMUNAUTAIRES

4.1 GARAF

Actions de suivi – présentation de la phase 2 du GARAF

Mme Sarah Prévost, technicienne en bioécologie pour le GARAF, explique que le but de la phase deux du GARAF est d'offrir des services et activités à d'autres écoles et centres de la petite enfance (CPE) ainsi qu'à la communauté. Les services et activités visent à les éduquer et sensibiliser par diverses activités pédagogiques sur l'environnement et la conservation de la biodiversité. Un budget de 418 000\$ est prévu pour la réalisation d'aménagements servant ces objectifs. Les travaux de construction du Pavillon de jardin commenceront au cours de la semaine suivante. Le pavillon, rattaché au garage du GARAF, servira comme salle de classe

extérieure et intégrera diverses stations d'apprentissages en forêt. Son ajout permettra d'accueillir plusieurs groupes simultanément.

M. Pablo Desfossés, coordonnateur du GARAF, explique que parmi les enjeux environnementaux étudiés par les élèves, il y a celui posé par la valorisation du bois issu du déboisement des nouvelles cellules du site. Avec l'aide d'Eskair Aménagement, les projets d'aménagements du GARAF utiliseront autant que possible le mélèze se retrouvant sur la propriété.

Mme Prévost explique que le GARAF travaille sur plusieurs autres projets éducatifs (voir présentation). Par exemple, dans le projet d'aquaculture, les élèves doivent s'occuper de nourrir les truites et vérifier le PH de l'aquarium du GARAF de mars à juin pour les libérer ensuite dans différents cours d'eau.

M. Desfossés précise que des aménagements spécifiques ont été réalisés au sous-sol du GARAF. Dans un contexte de rareté des œufs de truite dans le ruisseau Cacouna, le bassin d'aquaculture possédera tout l'équipement nécessaire pour faire naître les truites du projet d'aquaculture.

Mme Prévost présente plusieurs autres projets en cours de réalisation : ruches pédagogiques, nichoirs, écholocalisation de chauves-souris, aménagements extérieurs, caractérisation des milieux humides en arrière du boisé, plan d'aménagement de sentiers.

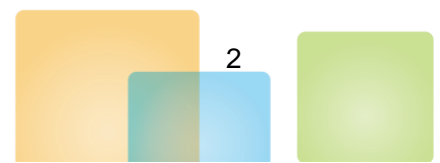
Actions de suivi – Partager au comité les résultats d'échantillonnage du ruisseau Paul-Boisvert.

Mme Prévost explique que le GARAF effectue des suivis de la qualité de l'eau avec des macros invertébrées, soit des larves qui ont différents seuils de tolérance à la pollution. Aussi, le GARAF procède à l'échantillonnage d'eau aux stations RB1 et RB2 et du ruisseau Paul-Boisvert d'avril à décembre pour certains paramètres, notamment les matières en suspension (MES). Avec les fortes pluies du mois d'août dernier, des concentrations de MES assez élevées ont été observées. Les données sont présentées au comité (voir présentation).

Elle ajoute que des travaux ont été réalisés pour corriger certaines problématiques en lien avec les MES. L'étang Castor effectue son travail de marais filtrant. Des barrières à sédiments ont également été aménagées près des zones de travaux. Aussi des travaux de stabilisation des berges ont été réalisés pour empêcher que l'érosion engendre des MES qui se retrouveraient dans l'eau.

Action de suivi – comparatif superficie coupée vs superficie plantée

M. François Roy, technicien en gestion des aménagements, explique que le GARAF essaye de compenser les coupes de bois réalisées. Alors qu'une superficie de 1,7 ha a été déboisée pour les opérations de WM, un total de 1,2 ha ont été plantés, soit 4 600 arbres. Ce sont majoritairement des feuillus, car bien que les conifères aient un meilleur taux de succès de pousse, l'importance de la diversité justifiait ce choix.



Il explique que le GARAF a également travaillé sur le projet de végétaliser une montagne de sable. Pour y parvenir, un tapis de noix de coco, de terre de compost et de semence a été utilisé. Les résultats obtenus sont satisfaisants.

Les questions suivantes sont formulées :

Questions ou commentaires	Réponses
<i>Quel est le type de sable présent dans la montagne de sable ?</i>	M. Lamothe explique que c'est du sable gris silteux qui ne peut être utilisé pour le recouvrement journalier et dont les utilisations sont réduites, ce qui explique son accumulation.
<i>Qu'est-ce qui distingue le sable gris d'un autre type de sable ?</i>	M. Lamothe explique que le recouvrement nécessite un sable perméable, ce qui n'est pas le cas du sable gris, qui est silteux.
<i>Est-ce que le sable était utilisé dans l'ancienne procédure de recouvrement des cellules ?</i>	M. Lamothe confirme que le sable était utilisé pour le recouvrement même avant l'utilisation des membranes.
<i>Combien d'élèves participent aux projets du GARAF ?</i>	M. Desfossés précise que c'est 300 élèves.
<i>Combien de truites sont produites par année au GARAF ?</i>	M. Desfossés explique que des centaines de géniteurs sont utilisés ce qui permet la production de 10 000 œufs qui se traduisent par environ 5000 truites qui sont relâchées dans les ruisseaux.
<i>Est-ce que les milieux humides étudiés par le GARAF font l'objet d'études d'experts en parallèle ?</i>	M. Desfossés confirme que oui. Il a été décidé de réaliser une étude en bonne et due forme avec le ministère de l'Environnement, de la Lutte contre les changements climatiques, de la Faune et des Parcs, et UDA, une firme spécialisée. D'ailleurs, un projet à l'étude, en collaboration avec UDA, permettrait aux élèves du GARAF de collaborer à la caractérisation des milieux humides. Cette expérience leur permettrait d'atteindre une qualité qui se rapprocherait d'une professionnelle. Mme Prévost ajoute qu'UDA participe à la formation donnée aux élèves du GARAF.
<i>Est-ce que les travaux réalisés pour solutionner les enjeux avec les MES résultent d'exigences de performances issues du ministère ?</i>	M. Lamothe explique que le ministère n'est pas impliqué puisque ce sont des travaux en amont fait volontairement en vue de régler des problématiques potentielles.
<i>Est-ce que l'étang au Castor a été vidé pour réaliser les travaux ?</i>	Mme Prévost explique que non. L'étang au Castor a encore des capacités de filtrations des MES.

Action de suivi :

- Valider la méthode de calcul pour les valeurs de 1,7 ha de superficie coupé et 1,2 ha de superficies planté.

4.2 RAMO

M. Lamothe explique que depuis quatre ans, Ramo et WM collaborent sur un projet de plantation de saules sur les premières cellules maintenant inertes dont le projet pilote a commencé sur le LET de Sainte-Sophie. La plantation de saules, d'une superficie de 6 ha, permet de filtrer certains éléments présents dans le lixiviat utilisé pour leur irrigation.

M. Daniel Camara, ingénieur régional pour WM, ajoute que leur procédure se fait sur un cycle de deux ans, soit la préparation du sol et la plantation la première année, puis la récolte après deux ans de pousse. Lorsqu'un secteur a une pousse moindre, le sol est fertilisé avec la matière organique produite par les récoltes puis réensemencer. Il explique que le choix du saule s'explique par leurs petites racines qui ne constituent pas un risque de perforer les membranes sous la couche de déchets. Quant à l'irrigation, les quantités sont mesurées avec précision pour éviter tout ruissellement.

Actions de suivi – Concentration élevée des fertilisants

M. Camara explique que le fertilisant utilisé pour les saules est de l'urée 46-0-0 qui est d'usage commun en agriculture.

Actions de suivi – Expliquer le processus de relargage et de séquestration du carbone.

M. Camara explique que le saule poussant rapidement, il est capable de capter le CO₂ dans l'air et le conserver. Toutefois, lorsqu'il est coupé et utilisé pour enrichir le sol, une partie du CO₂ est ainsi relâchée. En contrepartie, lorsque les saules sont valorisés en clôture, le CO₂ est séquestré, permettant de réduire le bilan carbone. Pour l'instant, les quantités de saules produites à Saint-Nicéphore ne sont pas suffisantes pour permettre la production de clôture de saules.

Les questions suivantes sont formulées :

Questions ou commentaires	Réponses
<i>Est-ce que le lixiviat utilisé pour l'irrigation des saules contient beaucoup d'azote ?</i>	M. Camara explique que le lixiviat faiblement contaminé provient d'anciennes cellules qui ne produisent plus beaucoup de contaminants. En conséquence, les concentrations d'azote sont moindres. Aussi, une partie de la plantation n'est pas irriguée au lixiviat.
<i>Est-ce que la totalité des saules récoltée est valorisée en copeaux ?</i>	M. Camara confirme que oui, car la superficie de la plantation ne permet pas un autre type de valorisation pour l'instant.

<i>Est-ce que le lixiviat irrigue la plantation à même le sol ou est-ce que les saules sont arrosés ?</i>	M. Camara précise que les saules sont arrosés.
<i>Est-ce que le lixiviat utilisé pour l'irrigation est prétraité ?</i>	M. Camara précise que non. C'est du lixiviat brut provenant de vieilles cellules et donc faiblement contaminé.
<i>Est-ce que l'irrigation est faite en temps de pluie ?</i>	M. Camara répond qu'un contrôle minutieux est fait pour s'assurer que seules les quantités requises sont utilisées.
<i>Est-ce que les contaminants se trouvant dans le lixiviat se retrouvent à leur tour dans les saules ?</i>	M. Lamothe explique qu'une étude à petite échelle a d'abord été réalisée en collaboration entre Ramo, WM, l'Université de Montréal et le Jardin botanique pour déterminer le potentiel du projet, mais aussi les risques tel que celui de la bioaccumulation de contaminants dans les plantes, ce qui n'est pas le cas.
<i>En quelle année a été réalisée la dernière récolte de saules ?</i>	M. Lamothe répond que c'est en 2021. Comme les récoltes se font à chaque deux ans, les saules seront prêts à être récoltés.
<i>Combien de cycles de deux ans pourront être réalisés ?</i>	M. Camara précise qu'il n'y a pas de limite aux nombres de fois que le saule est coupé. Quant au sol, il est refertilisé avant chaque repousse pour s'assurer qu'il ne s'épuise pas.
<i>Lorsque les saules seront valorisés sous forme de clôtures, des crédits carbone pourront-ils s'appliquer ?</i>	M. Camara confirme que c'est exact.

5. ACTIONS DE SUIVIS

5.1 RETOUR SUR LES PHOTOS DES ATTACHE-TOMATES DES SERRES DEMERS

M. Lamothe présente la photo de l'attache-tomate. Il rappelle que l'enjeu pour les Serres Demers est qu'il leur est impossible de composter les plants de tomates parce qu'ils sont incapables d'enlever ces attaches lors des récoltes et que leur présence empêche le compostage des plans.

5.2 CHAUVES-SOURIS AUX SERRES DEMERS

M. Lamothe explique qu'aucune chauve-souris ne prend refuge aux Serres Demers.

5.3 BILAN DU NOMBRE DE DEMANDES DE VISITE DE SITE

M. Lamothe présente le bilan du nombre de visite de site demandée en 2023 et le groupe ayant fait la demande respective :

- Scolaire : 5
- Familial : 2
- Affaires : 0
- Gouvernemental : 0
- Autres : 1
- Internes* : 5 (non comptabilisé dans le total puisqu'interne)

Les questions suivantes sont formulées :

Questions ou commentaires	Réponses
<i>Est-ce que la porte ouverte est incluse dans le nombre de visites ?</i>	M. Lamothe répond que non, car la porte ouverte a été remise à 2024.
<i>Le nombre de personnes ayant participé aux visites est une information importante à avoir.</i>	M. Lamothe prend note de la suggestion.

Action de suivi :

- Ajouter le nombre de personnes ayant fait une visite dans le bilan annuel des visites et inclure ce bilan de manière permanente aux travaux du comité.

5.4 REVENIR AU COMITÉ SUR L'ÉTUDE DE L'UNIVERSITÉ DE SHERBROOKE

M. Camara explique que la publication du rapport de l'étude de l'Université de Sherbrooke du Dr Alexandre Cabral réalisée à Saint-Nicéphore en lien avec les sols contaminés a été reportée à l'automne 2024. Il rappelle que l'étude, qui a fait l'objet d'une présentation au comité en 2022, vise à vérifier l'impact de l'utilisation de sols AB et BC pour le recouvrement de cellules. Puis, il rappelle le lien vers la [vidéo de présentation du projet](#).

Les questions suivantes sont formulées :

Questions ou commentaires	Réponses
<i>Est-ce que l'étude a émis des conclusions préliminaires ?</i>	M. Camara précise que non.

5.5 DÉPLACEMENT DE L'ENTRÉE

M. Camara explique qu'il n'a pas été possible de finaliser l'étude demandée par le ministère de l'Environnement, de la Lutte contre les changements climatiques, de la Faune et des Parcs (MELCCFP) en lien avec la demande d'autorisation pour le déplacement de l'entrée du site dans le délai de quatre semaines. En conséquence, une demande d'extension a été faite.

L'étude sera déposée le 1^{er} décembre avec une réponse anticipée du ministère en janvier. Le souhait est d'obtenir l'autorisation ministérielle avant le mois d'avril, soit le début de la période de nidification, car autrement les travaux devront être repoussés en août 2024.

Les questions suivantes sont formulées :

Questions ou commentaires	Réponses
<i>Quelle est la teneur des questions posées par le ministère ?</i>	M. Camara répond qu'une nouvelle caractérisation des milieux humides doit être soumise au ministère. De plus, des changements doivent être apportés pour limiter davantage l'impact sur les milieux humides. M. Lamothe précise que le ministère demandait, par exemple, de justifier la superficie prévue pour l'entrée des camions. Il a fallu expliquer que l'accumulation des camions à la pesée est un enjeu qui nécessite de prévoir un espace à cet effet.
<i>Est-ce que la transition entre les pesées permettra de garder l'ancienne pesée opérationnelle jusqu'à ce que la nouvelle soit prête ?</i>	M. Lamothe explique que l'ancienne pesée est déjà à la limite de sa durée de vie utile.

5.6 TRAVAUX DE RECOUVREMENT DES CELLULES 5 À 8 ET DE LA PHASE 3A

M. Camara rappelle que les travaux de recouvrement final sur les cellules 5 à 8 de la phase 2 et sur la phase 3A ont été complétés à 60% et se poursuivent. Jusqu'à ce jour, le côté nord a été complété et la moitié des travaux du côté sud ont été réalisés. La dernière étape du recouvrement final de la phase 3A, l'ensemencement hydraulique, a été complétée la semaine passée. Aussi, des descentes d'eau ont été aménagées pour éviter les dégâts suivant une période de dégel. Le côté « est » pourra être complété avec le début du froid.

Les questions suivantes sont formulées :

Questions ou commentaires	Réponses
<i>Est-ce que le recouvrement est effectué avec des membranes ?</i>	M. Camara explique que seul le recouvrement de la phase 3A est fait avec des membranes. Les cellules 5 à 8 de la phase 2 sont recouvertes avec du GCL
<i>Pourquoi est-ce que le type de recouvrement est différent ?</i>	M. Camara explique que d'anciens matériaux ayant été utilisés dans le recouvrement de la phase 2, il a été demandé par le ministère d'utiliser du GCL plutôt que du sable silteux.
<i>Est-ce que les puits ont été refaits ?</i>	M. Lamothe explique que les puits de la phase 3A ont été aménagés en même temps que le recouvrement,

	tandis que, pour les cellules 5 à 8, les puits existants ont été rallongés avec l'installation de manchons.
<i>Quels travaux restent-ils à exécuter ?</i>	M. Camara répond que le côté sud doit être complété ainsi que le toit des cellules.
<i>Étant donné que le côté sud est le côté le plus près du Club du Faisan, quand les travaux seront-ils exécutés ?</i>	M. Camara répond que les travaux restants seront exécutés d'avril à juillet 2024. M. Lamothe précise qu'en raison de la proximité avec le Club le Faisan, WM s'était engagé à réaliser les travaux du côté sud en premier. Toutefois, seulement 50% des travaux ont pu être réalisés. En effet, il a été constaté que la partie restante des travaux ne pouvait être réalisée en priorité parce que le seul corridor d'accès au toit s'y trouve. Donc, ce n'est qu'une fois les travaux sur le toit complétés que ceux sur le côté sud pourront être achevés.
<i>Est-ce que d'autres puits devront être aménagés en 2024 ?</i>	M. Camara précise que non, toutes les conduites ayant été aménagées. La priorité en 2024 sera d'exécuter les travaux sur le côté sud et le toit.
<i>Est-ce que les odeurs perceptibles aujourd'hui sont en lien avec les travaux de recouvrement ?</i>	M. Lamothe explique qu'aucun travail de tranchées n'est en cours, donc ce ne peut être la cause. Il précise que le temps brumeux peut contribuer à bloquer les odeurs en basse altitude. Néanmoins, un suivi sera fait quant à la cause des odeurs.

Action de suivi :

- Revenir au comité sur la cause des odeurs perceptibles lors de la rencontre de décembre 2023.

6. SUIVI SONORE

M. Lamothe explique que le suivi sonore est une étude annuelle de l'impact du bruit généré par le site qui est exigée par le MELCCFP. Réalisée par une firme externe, cette étude consiste à évaluer le son pendant 24 heures à des points d'échantillonnage sur le site et les comparer avec des points similaires, mais non-influencés par les opérations de WM pour en déduire l'impact sonore du site. De nombreuses conditions doivent être respectées pour réaliser l'étude, dont l'absence de vent lors de la prise des données.

Les questions suivantes sont formulées :

Questions ou commentaires	Réponses
<i>Quelles sont les normes à respecter lorsque les points de références sont plus élevés que la norme ?</i>	M. Lamothe répond qu'il n'y a pas de pénalité si le bruit ambiant est plus élevé que le bruit perçu par les opérations du site.
<i>Pourquoi est-ce que cette étude est réalisée seulement une fois par année, ce qui semble peu ?</i>	M. Lamothe explique que c'est l'exigence ministérielle.
<i>Est-ce que l'étude sonore est réalisée pendant un jour d'activité ?</i>	M. Lamothe confirme que oui, car il est important que l'étude soit représentative de la situation.
<i>Étant donné que l'un des points de référence est près d'une avenue plutôt qu'une rue calme, on peut s'interroger sur la validité des points de références.</i>	M. Lamothe précise que le point d'échantillon qui est comparé avec ce point de référence est aussi à proximité de cette avenue.
<i>Est-ce que les points ont été déterminés par WM ou le ministère ?</i>	M. Camara précise qu'une telle étude est réalisée par un expert, car c'est un processus très complexe. M. Lamothe répond ne pas savoir cependant si WM ou le ministère a ultimement décidé la localisation des points. Un membre du comité précise qu'une présentation plus exhaustive avait été faite par M. Ghislain Lacombe de WM il y a quelques années.
<i>Quelles sont les sources sonores qui sont en continu ?</i>	M. Lamothe précise que ce sont le réacteur biologique séquentiel, la centrale électrique et les puits de biogaz.
<i>Est-ce que les claquements des portes de camions sont une source de bruit importante ?</i>	M. Lamothe répond que le claquage des portes est formellement interdit et qu'une importante sensibilisation est faite auprès des camionneurs à ce sujet.
<i>Quelle est la date que l'échantillonnage a été réalisé ?</i>	M. Lamothe n'a pas l'information avec lui, mais confirme qu'un suivi sera réalisé à cet effet.

Action de suivi :

- Relativement au suivi sonore, demander à Yockell (firme spécialisée en acoustique responsable de l'étude sonore) d'expliquer le processus pour choisir les points d'échantillons et de références ainsi que comment les conclusions de l'étude sont établies.
- Confirmer la date que l'échantillonnage a été réalisé.

- Vérifier combien de camions sont venus au site cette journée-là et comparer cette donnée avec la moyenne de camion par jour.

7. BILAN DE L'ANNÉE ÉCOULÉE

7.1 CONTRIBUTION AU FONDS DE FERMETURE

M. Camara explique que l'objectif du fonds de fermeture est d'accumuler de l'argent pendant les années d'opérations du site afin de pouvoir maintenir les activités de captage du biogaz et de traitement des eaux pour une période minimale de 30 ans suivant la fermeture d'un site. Ce maintien des activités est une obligation réglementaire s'appliquant à tous les sites d'enfouissement au Québec.

Pour la phase 3A, le montant établi est de 4,9 M \$. Cette contribution a été atteinte en 2019. En date du 20 novembre 2023, le montant versé jusqu'à maintenant pour la phase 3B-1 est de 6,3 M \$. Au total, c'est 14,7 M \$ qui sont exigés par le MELCCFP pour le fonds de fermeture d'ici 2032.

Les questions suivantes sont formulées :

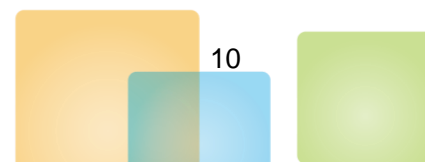
Questions ou commentaires	Réponses
<i>Est-ce que les contributions faites au fonds jusqu'à ce jour sont supérieures à la progression attendue ?</i>	M. Camara répond que les contributions sont en avance sur celles attendues. En 2021, WM avait versé 100 000\$ de plus que ce qui était prévu. Depuis, les montants prévus ont été versés en contribution pour un total de 653 000 \$ de sorte que le total versé demeure au-dessus du montant exigé de 100 000\$.

7.2 CONTRIBUTION AU FONDS D'URGENCE ET D'ACTION ENVIRONNEMENTALE

Un membre du comité qui représente la Ville explique que l'explication de l'utilisation des fonds sera abordée une autre fois en raison du litige actuel entre la Ville et WM. Il précise que les montants qui ont été versés dans le fonds d'urgence sont présentement gelés dans une fiducie.

M. Craft propose de remettre ce point de suivi en 2024.

M. Camara explique que la contribution par tonne établie avec la Ville a augmenté à 0,32 \$ la tonne par rapport à 0,28 \$ précédemment et de 0,95 \$ par tonne comparativement à 0.84 \$. Le montant prélevé en 2023 est de 420 402 \$ pour atteindre un total combiné de 3 231 973 \$.



Les questions suivantes sont formulées :

Questions ou commentaires	Réponses
<i>Quelle est la date de référence pour la contribution aux fonds ?</i>	M. Camara précise que c'est en date du 31 octobre 2023.

7.3 LETTRE DE CRÉDIT (RENOUVELLEMENT)

M. Camara précise que la lettre de crédit a été renouvelée d'une autre année en date du 16 octobre 2023.

7.4 CONTRÔLE DES GOÉLANDS

M. Lamothe explique que le contrôle des goélands par le fauconnier Artémis a débuté il y a plus de dix ans. Le même procédé et les mêmes types d'oiseaux de proie ont été utilisés au cours des années. Le type de goéland principalement présent au site est celui à bec cerclé. Le but du contrôle des goélands est d'assurer la sécurité des travailleurs ainsi que d'empêcher que les goélands transportent les déchets en dehors de la propriété.

Après chaque journée de travail, le fauconnier fait des décomptes du nombre de goélands présents au site qui sont compilés et permettent de présenter les données du tableau. Ces données mettent en évidence qu'il y a trois périodes où la présence des goélands au site est importante. Après l'hiver, en mars, comme les champs n'ont pas encore été labourés et que les sites d'enfouissement dégèlent, ces derniers deviennent une source de nourriture de prédilection ce qui coïncide avec le retour de migration des goélands. La deuxième forte période est en juin alors que ces derniers reviennent avec les juvéniles. La dernière période est vers la fin de l'année, en octobre, alors qu'ils prennent des provisions en vue de leur migration. Les fauconniers travaillent du lever au coucher du soleil sur le site. Depuis que WM utilise les fauconniers, la présence des goélands est passée d'une moyenne de 1 200, avant son utilisation en 2009, à 142 en 2023.

M. Lamothe ajoute que la pointe d'achalandage était de 500 goélands par jour à la fin de l'été. Puis, il présente les données comparatives qui montrent notamment qu'il y a eu moins de goélands en 2023 comparativement en 2022.

Les questions suivantes sont formulées :

Questions ou commentaires	Réponses
<i>Bien qu'un seul oiseau de proie soit utilisé à la fois, combien d'oiseaux servent à l'effarouchement ?</i>	M. Lamothe précise que c'est quatre oiseaux.
<i>Est-ce que les déchets sont recouverts ?</i>	M. Lamothe confirme qu'un recouvrement journalier des déchets est fait, ajoutant que c'est une exigence ministérielle.
<i>Comment les goélands sont-ils comptés ?</i>	M. Lamothe explique que c'est une extrapolation à partir de l'échantillon d'une superficie.

7.5 BILAN ANNUEL DES PLAINTES

M. Lamothe explique qu'un total de six plaintes ont été émises en 2023, toutes pour les odeurs. Quatre de ces plaintes étaient en janvier dans une période d'alerte odeurs car des travaux d'excavation de conduites étaient en cours.

Il précise qu'une plainte s'est ajoutée depuis la dernière réunion qui a été faite par le même résident du Domaine de la Seigneurie que la plainte de la rencontre précédente. De nouveau, ce résident disait avoir été témoin d'épisodes d'odeurs, mais sans pouvoir indiquer précisément le jour et le moment. Il a été expliqué qu'il est recommandé d'appeler dès la prise de conscience de l'odeur afin de pouvoir identifier la source et prendre des mesures aussitôt. Une invitation a aussi été faite de s'inscrire à l'alerte odeurs sur le site du comité de vigilance.

Les questions suivantes sont formulées :

Questions ou commentaires	Réponses
<i>Est-ce que le personnel qui effectue les travaux de tranchées porte de l'équipement de protection spécifique ?</i>	M. Lamothe explique que ces travaux ne requièrent pas le port du masque. Néanmoins, les travailleurs sont équipés de détecteurs de gaz afin de détecter toute concentration pouvant être dangereuse. Le risque sur la santé est négligeable étant en espace ouvert.

7.6 BILAN ANNUEL DES VISITES DU MELCCFP

M. Lamothe explique qu'un total de trois visites ministérielles ont été réalisées en 2023 dont une le 21 septembre dernier. Aucun commentaire ou observation n'ont été émis pendant ces visites.

Il rappelle que WM avait reçu un avis de non-conformité en juin dernier, car des normes avaient été dépassées pour le sulfure pour un puits et pour les coliformes fécaux d'un autre puits. Aussi, le tonnage total permis en 2022 avait été dépassé de 10 668 tonnes, ce qui avait valu une sanction pécuniaire de 2500\$.

Les questions suivantes sont formulées :

Questions ou commentaires	Réponses
<i>Est-ce que les cellules pouvaient contenir le surplus de tonnage reçu en 2022 ?</i>	M. Lamothe confirme que oui.
<i>Est-ce que le tonnage reçu en trop est déduit l'année suivante ?</i>	M. Lamothe répond que c'est effectivement ce qui a été décidé avec le ministère.
<i>Le tonnage total pouvant être accepté en 2023 est de 430 000 tonnes ?</i>	M. Lamothe confirme que c'est le cas.

8. AUTRES

Aucun point n'a été ajouté à l'ordre du jour.

9. RAPPORTS D'ACTIVITÉ

9.1 REGISTRE DES PLAINTES

M. Lamothe explique que le registre des plaines a été traité précédemment dans le cadre du point thématique du bilan annuel des plaintes.

9.2 REGISTRE DES VISITES DU MINISTÈRE

M. Lamothe explique que le registre des visites du ministère a été traité précédemment dans le cadre du point thématique du bilan annuel des visites.

10. DIVERS ET PROCHAINES RÉUNIONS

Alex présente les dates du comité pour 2024.

Un membre propose des changements aux dates proposées. Les deux changements sont approuvés par les membres :

- 20 mars 2024
- 5 juin 2024
- 4 septembre 2024
- 20 novembre 2024

M. Lamothe remercie les membres pour leur présence.

Les points de l'ordre du jour ayant tous été traités, la réunion est levée à 21h17.

Nicolas Lavoie
Responsable du compte rendu

